



nernier infos

№99 | HIVER 2023 | JANVIER/FÉVRIER/MARS

Habiter
à Nernier

**UNE DÉMOGRAPHIE
CROISSANTE**

Flash sur les
commissions

**BIENTÔT
LA FIBRE OPTIQUE
CAPITAINEURIE,
LES ÉTAPES !**

L'œil sur...

**UNE BONNE
ANNÉE À
NERNIER**

Le coin des
associations

**LE CENL
FÊTE SES
UN AN !**

**enfin
des barres
à Nernier!**

**RÉSEAU &
TÉLÉPHONIE**



POINT
DE VUE

Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

Préserver nos espaces naturels et agricoles

Chère Néroniennes, chers Néroniens, Ce premier numéro de l'année 2023 m'offre l'occasion de vous renouveler tous mes vœux de bonheur et de bonne santé.

L'heure est toujours à l'action pour vos élus de la majorité municipale, avec la poursuite des nombreux projets de modernisation, qui vont se concrétiser dans les prochains mois. Je pense à la nouvelle capitainerie bien sûr mais aussi, à l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile et à l'arrivée de la fibre optique.

L'année 2023, c'est aussi une démarche inédite, que le conseil municipal a votée au mois de janvier, pour préserver la gestion des espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager de la commune. 80 hectares environ sont concernés, avec l'aide du Conservatoire du Littoral qui pourra préempter les parcelles afin d'assurer leur protection en tant que terres cultivées ou sauvages. La démarche est lancée et je poursuis la discussion avec le Conservatoire du Littoral afin d'assurer à Nernier un environnement particulièrement attractif, notamment pour la biodiversité.

Par ailleurs, le printemps se profilera dans quelques jours et les premières activités collectives reprendront. Ce sera le cas de la Course aux œufs, que la mairie et le centre communal d'action sociale organiseront le dimanche de Pâques pour les enfants, à 10 heures.

Chère lectrice, cher lecteur, Nernier Infos évolue et nous avons décidé de l'ouvrir désormais aux publicités. Il s'agit, d'une part de mettre en avant les commerces et les fournisseurs de la commune et, d'autre part d'assurer un financement, même partiel, pour la fabrication de notre journal municipal.

Bonne lecture.

POINT DE VUE _____ 02

Edito

HABITER À NERNIER _____ 03/04

Entretien sa haie

Nuisances aériennes : Nernier s'engage

Maîtriser et protéger la ceinture verte

Taxe d'habitation : Déclaration obligatoire !

La population augmente

Ça bouge à Nernier

Saga des déchets : à chacun son sac !

C mes loisirs : signature de la convention

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ 05/06/07

Finance : Bilan 2022

Capitainerie : Les travaux étape par étape !

Bientôt la fibre optique ?

La rénovation de l'éclairage public continue

Tous aux agrès

Culture : Un bilan hivernal brillant

CCAS : De Noël à Pâques

L'ŒIL SUR... _____ 08/09

Vœux : une bonne année à Nernier

LE DOSSIER DU MOIS _____ 10/11/12

À la recherche des barres mobiles

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ 13/14

Bon anniversaire, la cagette à roulettes !

Le Musée du Lac : Toujours en pleine forme

l'ADN : 2ème édition de la fête des voisins

Le CENL fête ses un an

C2NY : le club de voile ne lâche rien

Notre-Dame du Lac, messe au printemps

De rives en pages a lu pour vous

INTERCOMMUNALITÉ QUOI DE NEUF? _____ 14

Réflexions pour une extension du PLUi

CARNET BLEU _____ 14

INFORMATIONS PRATIQUES _____ 16



Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nerner.fr

Informations:
www.nerner.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier
Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Photo couverture et ci-dessus : Hilary Clark
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | mars 2023



HABITER
À NERNIER



En direct de la Mairie

ENTREtenir SA HAIE

L'entretien d'une haie, qu'il s'agisse, d'arbres, de racines, d'arbustes, constitue une obligation pour son propriétaire. Un arrêté municipal du 28 novembre dernier le rappelle, ainsi que ses modalités. La haie ne doit pas déborder sur la voirie communale, ni entraver les réseaux aériens, électriques et téléphone et, nécessite donc un élagage régulier. Les branches et autres déchets issus de l'élagage doivent être déposés en déchetterie, en aucun cas être brûlés ou laissés sur la voirie. Pour mémoire, un arrêté préfectoral interdit tout feu particulier sur l'ensemble de la Haute-Savoie. A défaut d'intervention du propriétaire, la mairie peut se substituer à lui et faire procéder aux travaux, à ses frais.

Par ailleurs, la Ligue de Protection des Oiseaux, la LPO, recommande de ne jamais tailler les haies durant la saison de nidification, c'est-à-dire de fin mars au mois d'août, en France métropolitaine. Privilégier les tailles en février et mars, puis, utiliser les branches coupées pour créer des tas de bois pour les insectes, les hérissons...

NUISANCES AÉRIENNES : NERNIER S'ENGAGE

La commune s'est associée au recours que l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève (ATCR) a déposé contre le nouveau règlement de l'aéroport auprès du tribunal administratif fédéral. Avec Chens-sur-Léman, également partie prenante, le maire de Nernier a signé la procuration pour l'avocat, mandaté et financé par l'ATCR, chargé de former ce recours contre diverses dispositions, particulièrement défavorables en termes de nuisances.

Il s'agit, globalement, de dénoncer le niveau trop élevé du bruit admissible et des courbes qui l'accompagnent, l'insuffisance des quotas pour limiter les vols de nuit, la création d'une nouvelle sortie de piste. L'ensemble de ces dispositions vise à anticiper une augmentation importante du trafic et, surtout, ne contraindrait pas les vols de nuit, 22 h à 24 h, vis-à-vis des lois environnementales.

Ce recours, qui relève d'une procédure suisse, associe communes françaises et communes suisses pour combattre ces mesures qui, appliquées, renforceront encore les nuisances aériennes, notamment, de nuit !

Ce recours est également soutenu par l'Afrag, dont le siège est à Nernier.

contact@afraq.fr

MAÎTRISER ET PROTÉGER LA CEINTURE VERTE

Nernier est une commune dont la densité urbaine reste concentrée dans le village historique et à ses abords. C'est pourquoi, son territoire comprend de belles prairies et terres cultivées qui constituent, ensemble, une ceinture verte, véritable abri de la biodiversité. Peu de communes, en Haute-Savoie, disposent encore d'étendues ainsi préservées. C'est pour les protéger que des pourparlers ont été menés depuis quelques années, avec le Conservatoire du Littoral, soucieux d'acquérir des terrains à forte valeur environnementale au bord du Léman.

La majorité des élus s'est prononcée favorablement à ce type d'acquisition lors du conseil municipal fin janvier. Cette procédure relève des articles L. 322-1 et suivants du Code de l'Environnement. Il appartient maintenant au Conservatoire du Littoral de donner suite à la décision municipale ou, de ne pas intervenir, si d'autres enjeux sur d'autres rivages devaient se télescoper, par exemple. Pour l'essentiel, les terres concernées sont classées soit en N, naturel, soit en A, agricole.

Leur mise en valeur environnementale pourra être étudiée de manière cohérente dans le cadre du respect des zones humides, des revitalisations de forêts, d'installation de jeunes agriculteurs, etc.

À suivre...

Le territoire de Nernier comprend de belles prairies et terres cultivées qui constituent un véritable abri de la biodiversité.



TAXE D'HABITATION : DÉCLARATION OBLIGATOIRE !

2023 est la première année d'application de la suppression totale de la taxe d'habitation des propriétaires résidents principaux, suite à la réforme lancée il y a 5 ans. En revanche, les propriétaires doivent encore s'en acquitter pour les résidences secondaires et les logements vacants ou loués.

Afin de déterminer les redevables de cet impôt local, une nouvelle déclaration fiscale est créée, qui s'impose à tous les propriétaires de biens immobiliers. D'ici au 1er juillet, tout propriétaire doit se rendre sur le site impots.gouv.fr, rubrique, «gérer mes biens immobiliers», puis «biens immobiliers» enfin, la rubrique essentielle : «déclaration d'occupation». Celle-ci comprend les propositions : résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant. Le mode de calcul de la taxe, fondé sur la valeur locative cadastrale, demeure inchangé.



LA POPULATION AUGMENTE...

Le recensement de la population, organisé l'hiver dernier, a donné son verdict : la population de Nernier repart à la hausse et le seuil de 400 habitants est dépassé, 424 officiellement, contre 385 en 2019. Rappelons que, depuis la décennie 2010, Nernier a perdu des habitants, passant de près de 500 à 380, alors même que des constructions étaient nouvellement autorisées. Ces tendances s'expliquaient, notamment, par le transfert de résidences principales vers des résidences secondaires, celles-ci, bien logiquement, n'étant pas recensées dans notre commune ! Or, le seuil de 50 % de résidences secondaires est dépassé, l'équilibre avec les résidences principales nécessitant donc une attention toute particulière. En effet, cette situation génère un certain déséquilibre budgétaire et atténue fortement les aides nationales auxquelles la commune aurait droit, sans parler des vides créés par les maisons fermées.

Le recensement de la population est une démarche nationale, normalisée et qui intervient tous les cinq ans dans une commune de la taille de Nernier. Prochain rendez-vous : 2027.



De nouveaux habitants à Nernier

SAGA DES DÉCHETS : À CHACUN SON SAC !

Prochaine étape prévue à Nernier : le 14 mars après la réunion d'information organisée par Thonon Agglomération le jeudi 2 mars dernier.

En effet, la collecte à la porte prendra fin le lundi 13 mars, date de la dernière tournée du camion benne dans la commune. Ensuite, chaque foyer sera responsable du dépôt de ses déchets ménagers dans les conteneurs prévus pour cela. Comme pour le tri, le dépôt peut être fait à Nernier, au centre de tri, ou dans n'importe quelle commune de l'agglomération.

Attention, le sac ne doit pas dépasser les 50 litres. Afin d'aider à la mise en place du service, Thonon Agglo a recruté des « ambassadeurs » qui rencontrent les habitants concernés par la nouvelle disposition. L'agglomération propose aussi d'enlever gratuitement le bac poubelle devenu inutile, entre le 13 et le 15 mars, sous réserve d'apposer un sticker indicatif (reçu en boîte aux lettres ou disponible en mairie).

Par ailleurs, rappelons que, depuis le 1er janvier, les règles de tri des dé-

ÇA BOUGE À NERNIER

Pour la seconde fois, le maire, Christian Breuza, entouré des élus, a accueilli les habitants qui viennent de s'installer à Nernier. Il s'agit, pour l'essentiel, de personnes reprenant des maisons existantes, dont le turn over, ces derniers mois, n'a jamais été aussi important. Retraités et jeunes couples composent la nouvelle population, résidente principale ou secondaire, selon les cas. Cette réunion, très conviviale, a permis d'échanger sur les enjeux de la commune, l'organisation des services et toute question relative « au vivre ensemble » à Nernier.

Christian Breuza, maire de Nernier avec Serge Bel, maire de Messery et Pascale Moriaud, maire de Chens-sur-Léman



chets recyclables sont très simplifiées, puisque tous les emballages, sauf le verre, vont indifféremment dans le bac jaune, pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, petits emballages métalliques (couvercles, capsules de café...). En résumé, c'est un emballage ? Pas de doute, il est à trier ! Il en est de même pour tous les papiers, à déposer dans le conteneur jaune. Quant au verre, il reste dans le verre.

C MES LOISIRS, SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le 13 janvier dernier, le maire, Christian Breuza a signé la convention d'adhésion de la commune au centre social, C Mes Loisirs, avec les maires de Chens-sur-Léman et de Messery. Rappelons que les animations et les activités proposées par C Mes Loisirs s'adressent à un large public : la jeunesse bien sûr mais aussi, les familles et les Aînés.

Cette adhésion permet de développer l'offre de services à destination des Néroniennes et des Néroniens, en particulier, durant la saison basse, ainsi que des espaces de rencontres avec les habitants des communes voisines, comme le CCAS le fait depuis deux ans lors de la sortie des Aînés, conjointe avec Yvoire.





profondeur variant de 14 à 8 mètres, selon la nature du terrain. Ensuite, des platines en acier ont été fixées pour accueillir les longrines, ces poutres rectangulaires horizontales qui servent, notamment, à répartir les charges et sur lesquelles la dalle a été coulée.

Cette étape achevée, le maçon a pris le relais pour démarrer le travail de gros œuvre, qui aboutit à faire sortir de terre le bâtiment.



FINANCE:

Bilan 2022

La commission Finances s'est réunie fin janvier pour faire un premier bilan du budget communal 2022. Cette séance a été l'occasion de faire le point sur les subventions actuellement obtenues par la commune pour ses différents projets. Le tableau ci-dessous reprend les données de ces aides qui sont apportées par l'Etat, la région, le département, principalement. Une 2e réunion fin février a préparé le budget 2023, qui sera voté le 7 avril.

Subventions obtenues :

Capitainerie	477'100,76 €
Centre technique municipal	36'068,00 €
Réno. Thermique Bat. Communaux	92'295,00 €
Réno. Thermique Ferme	74'140,00 €
QR Codes	7'600,00 €
Installation Agrès	7'867,00 €
TOTAL des subventions	695'070,76 €

TRAVAUX:

Capitainerie : les travaux étape par étape !

La stabilité du sol, sur lequel la capitainerie est en cours de construction, a nécessité une étude géotechnique spécifique du terrain, réalisée à partir de forages. L'analyse qui en a été tirée a imposé de construire des fondations renforcées. Cette situation se retrouve à peu près partout sur le territoire communal, traversé par plusieurs sources naturelles, plus ou moins importantes, qui humidifient les sols.

A l'instar des constructions palafittes sur pilotis, dont les vestiges datés entre 5000 et 500 avant JC sont nombreux sur les bords du lac, une même technique a été reprise, avec le principe de micropieux. Ils ne sont plus en bois mais, en acier et vont soutenir les fondations, comme sur un pilotis.

Une machine très puissante les a posés et enfoncés jusqu'au sol dur, à une

TRAVAUX:

Bientôt la fibre optique ?

Dans le numéro 97 de Nernier Infos, le déploiement de la fibre optique était attendu pour le printemps 2023, comme annoncé par le SYANE (syndicat qui pilote l'aménagement numérique pour la Haute-Savoie). A l'automne dernier, la société Constructel (entreprise prestataire du SYANE), a procédé à la mise en place de la fibre dans les réseaux existants, sous la route départementale 25 et les voiries communales.

Les infrastructures devraient être mises à disposition des opérateurs au cours du premier semestre 2023, pour qu'ils procèdent à la commercialisation et au raccordement des demandeurs d'ici à la fin de l'année 2023. Même sans garantie sur ces échéances, nous pouvons, cependant, nous réjouir de voir avancer ce dossier. La commune a multiplié ses interventions auprès du SYANE, auprès de son président et de son directeur général, pour en accélérer la réalisation.





TRAVAUX :

La rénovation de l'éclairage public continue

Combien la commune compte-t-elle de candélabres ? Question importante quand il s'agit d'aborder la rénovation de l'éclairage public, actuellement en cours.

Nernier compte 119 candélabres et 5 projecteurs. Ceux-ci constituent la partie visible du système d'éclairage, complétée par deux autres parties techniques :

- Les armoires de commandes,
- Les câbles d'alimentation.

Une fois encore, Nernier a été confronté à des pannes d'éclairage public cet hiver, en particulier le 31 décembre dans le village et ceci pour quelques jours, malgré l'intervention immédiate du maire sur le disjoncteur. Ce n'est pas une fatalité mais, la rénovation du réseau, à la fois ancien et défaillant, ne peut se faire que progressivement, tant techniquement que financièrement.

De plus, les câbles étant enterrés, les pannes sont parfois difficiles à localiser, le défaut affectant des «branches» d'éclairage. Chaque intervention permet, cependant, de cartographier précisément les réseaux.

Côté travaux

- le remplacement des projecteurs de l'église est réalisé ;
- le rétrofite (ou rénovation des candélabres), consistant au remplacement de la partie «ampoule à vapeur de sodium» par des dispositifs «LED», est réalisé progressivement, au fur et à mesure des pannes et, cette année, en accélérant. Les ampoules LED donnent un éclairage plus confortable et divisent la consommation électrique par trois. La durée de vie est plus longue ;

elles offrent également la possibilité d'abaisser l'intensité de l'éclairage, une partie de la nuit ;

- la mise aux normes des armoires de commande se poursuit, après la mise en place d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage la nuit de 23 heures à 5 heures, hors le village historique ;

Le gain pour la commune est important, diminuant les coûts du fait de la baisse de la consommation électrique et de la maintenance, avec un confort d'éclairage augmenté.



ANIMATION :

Tous aux agrès

La subvention souhaitée de 7867€, attribuée par le département, ayant été obtenue, la commission municipale Animation a lancé son projet de « tous au sport »... Projet encore modeste puisqu'il s'agit d'acheter trois agrès de gymnastique, un rameur, un vélo elliptique et un vélo, qui seront installés près de la future capitainerie, en plein air. Ils seront en libre accès.

CULTURE :

Un bilan hivernal brillant

Qui a dit qu'à Nernier, il ne se passe rien pendant les mois d'hiver ? « Cherchez l'erreur » !

La littérature était de nouveau mise en valeur par la conférence « Contes Populaires et Mythologies », organisée en novembre. Le public a pu apprécier une analyse fine du «Pourquoi » de ces récits, qui ne cachent souvent rien d'autre que des blessures d'enfance ! Les échanges riches avec le conférencier, JP Cléret, psychiatre et auteur, partagés autour d'un verre de l'amitié, ont réjoui l'ensemble des participants. La musique n'était pas en reste avec le concert de l'ensemble chorale « Harpa Dei », chants grégoriens a capella, qui a choisi l'Église de Nernier pour une halte dans sa tournée en France, avant Reims ou Paris. Des voix cristallines se sont élevées vers le ciel avec des chants en araméen, hébreu, grec, latin et français. Ce fut un moment de grâce rare et intense, avec un public conquis !

Côté théâtre, deux représentations ont été organisées par la Comédie de Genève début et mi décembre. La pièce « Perdre son sac » avec l'actrice Lola Giouse, époustouflante dans son rôle de victime symbolisant une génération sacrifiée, a captivé !

Nernier prépare Noël II, s'est tenu le 4 décembre dernier. Le marché a accueilli 27 artisans, proposant des produits exclusivement artisanaux et de la région.



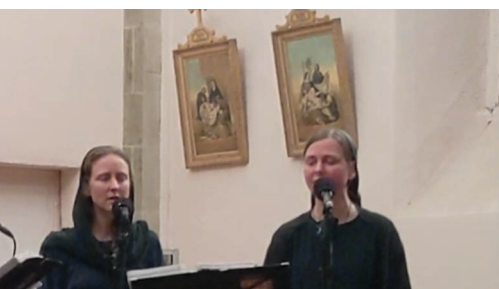


Le 24 février, la Ferme d' Antioche a accueilli « La nuit de la Peur » avec deux conférences ; « Le Cerveau sous l'influence de la Peur » par le Pr. Christian Lüscher, neurologue, professeur au Département des Neurosciences fondamentales à la Faculté de médecine de Genève, lauréat couronné par plusieurs prix internationaux et « La transmission de la Peur d'une génération à l'autre », avec des exemples chez l'écrivain JF. Ramuz et chez « Tintin », dans la BD culte de Hergé, par le Dr. JP. Cleret, psychiatre, auteur et animateur de radio.



Et maintenant ?

Le projet « Qr Codes » est en route. La subvention demandée à la direction régionale de la culture (DRAC, couvrant 80 % du coût du projet, soit 7'600 euros sur 8 000€ a été obtenue. Ce projet vise à mettre en valeur quelques sites ou histoires de Nernier, selon la technologie du QR Code, accessible avec le téléphone portable pour tous les visiteurs.



CCAS : de Noël à Pâques

Bientôt le week-end de Pâques, qui, cette année, se déroule les 8, 9 et 10 avril. Comme chaque année, la mairie et les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) proposent la course aux œufs de Pâques, le dimanche matin. Rendez-vous est donné aux enfants jusqu'à 10 ans à 10h, à la Ferme d'Antioche, avec un petit sac ou un panier pour cette course gourmande, traditionnelle. Les œufs, et les lapins vous attendent nombreux pour une matinée sympathique et chocolatée. Réunissant élus et habitants de Nernier, le CCAS se mobilise régulièrement. C'est ainsi qu'il a organisé la journée « Nernier Fête Noël », durant laquelle les événements se sont succédés à la Ferme d'Antioche, début décembre.

Tradition oblige, les anciens de la commune ont été conviés pour un déjeuner convivial, mis en scène par la mairie et le CCAS, dont les membres assuraient le bon déroulé, qui s'était également chargés de décorer la salle dans l'esprit de Noël, aidés par des habitants. Plus de 70 personnes ont répondu à cette invitation, désormais traditionnelle.

Puis, le spectacle des enfants s'est enchaîné dans l'après-midi, mené par une conteuse, avant l'arrivée tant attendue et sonore du Père Noël, accueilli par les cris de joie des enfants et qui a procédé à la distribution des friandises aux enfants sages.

La chorale Arpège a ensuite enchanté les personnes présentes à l'église pour écouter les chants du monde, proposés par ces choristes de talent. Ce fut également un joli moment de convivialité.

La journée s'est achevée avec la distribution de la Soupe de Noël, cuisinée par le CCAS avec l'aide de la Cagette à roulettes. Assortie de fromage et de pain, cette soupe est chaque année très appréciée par les Néroniens et les passants.

Harpa Dei
Chants grégoriens

Lola Giouse dans « Perdre son sac »



Les Anciens réunis autour
du très convivial déjeuner
de Noël



Une assemblée de
jeunes spectateurs
en attente du Père
Noël...



LES VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL:

Une bonne année à Nernier

C'est devant une assistance nombreuse que le maire, Christian Breuza, a présenté les vœux du conseil municipal à la population.

C'est là une tradition bien établie, qui permet d'envisager l'avenir de la commune durant les prochains mois, tout en présentant le bilan de l'année écoulée.

Extraits du discours du maire.

En dépit d'un contexte anxiogène, 2022 a été une année riche et intense pour la commune.

Nernier a renoué avec les animations et les festivités (...). Associations et Commerçants ont fait un travail remarquable et je les en remercie très sincèrement (...). Je ne citerai pas tous les événements festifs, culturels ou sportifs qui se sont déroulés l'an dernier tant ils ont été nombreux.

Comme un cadeau de Noël, nous avons reçu en fin d'année les résultats du recensement de la population 2022. Si entre 2014 et 2020, nous avons perdu 37 habitants (...), nous avons gagné 26 habitants depuis avec 424 habitants recensés en 2022. Vous me permettrez d'y voir un signal positif. Autres signaux positifs : les 6 naissances de l'an dernier avec une parité parfaite (3 filles et 3 garçons) et l'augmentation de l'effectif scolaire avec 36 enfants scolarisés à Messery, contre 28 il y a deux ans.

Les actions que nous menons depuis deux ans maintenant et les projets que nous conduisons ont un double objectif : améliorer le cadre de vie des néro-

niennes et des néroniens et renforcer l'attractivité de notre commune (...).

Nombreux sont également les projets structurants qui ont franchi une étape en 2022 :

- La rénovation de l'éclairage public avec le rendu du diagnostic et la définition d'un programme pluriannuel de travaux et, accessoirement l'extinction nocturne en périphérie du village historique,
- Les études préalables à l'aménagement du chemin du Moulin avec le diagnostic du réseau pluvial et les études de géomètre pour délimiter précisément l'emprise du domaine public ;
- Les études de maîtrise d'œuvre et les procédures environnementales pour le dragage du port, qui sera réalisé au 1er trimestre 2024 ;
- Les démarches en vue de l'obtention du « pavillon bleu » pour le port de plaisance à l'horizon 2024 ;
- L'accélération du déploiement de la fibre optique en lien avec le SYANE,
- L'inscription de la commune au programme New Deal Mobile pour la résorption des zones blanches (il s'agit vous l'avez compris de téléphonie mobile),
- La piétonnisation du village historique durant les week-ends pendant la saison estivale,

Sur ce point, nous avons testé cet été l'interdiction de stationner durant les week-ends. Si le dispositif mis en place mérite quelques améliorations concernant l'accès et la définition de ce que l'on appelle les « ayants droit » au parking situé à l'arrière de la Ferme d'Antioche.

Je terminerai par la nouvelle capitainerie dont les travaux ont démarré au mois de novembre.

C'est un projet nécessaire : nécessaire pour les usagers du port dont nombre de néroniens, nécessaire aussi pour l'attractivité de notre village.

Vous avez pu observer que nous avons réalisé une piste d'accès au chantier de la nouvelle capitainerie depuis le carrefour giratoire, pour éviter que les engins de BTP ne traversent le village historique. Cette piste constitue la base du futur accès au port (...) et permettra d'éviter que les véhicules tractant les embarcations continuent de traverser les rues du village historique.

Je considère que ce n'est pas parce que nos ressources sont limitées que l'immobilisme doit primer. C'est ainsi que nous avons parfaitement tenu le budget 2022 grâce à une gestion financière rigoureuse. Nous n'avons pas augmenté les impôts locaux en 2022, pas plus que nous ne prévoyons de les augmenter cette année. Les finances communales sont saines et je veillerai à ce qu'elles le restent.



Les vœux du maire et du conseil municipal du 12 janvier



Des projets pour 2023

Pour 2023, nous prévoyons l'aboutissement de plusieurs projets structurants :

- La livraison de la nouvelle capitainerie en fin d'année ;
- La fibre optique tant attendue, dont le déploiement s'est accéléré ;
- L'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile ;
- La poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- La mise en place du nouveau système de collecte des ordures ménagères annoncé par Thonon Agglomération pour le mois de mars, avec la suppression du « porte à porte ».

En revanche, nous marquons une pause dans l'aménagement des parkings dits « écologiques » de Marcille et de La Chapelle (...). Il nous faut néanmoins prendre des dispositions pour orienter les visiteurs prioritairement vers ces parkings de manière à limiter les voitures aux abords et dans le village historique. Sur le plan de la planification urbaine et de l'environnement, Thonon Agglomération a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de l'agglomération (il se limitait précédemment au Bas-Chablais). Ce PLUi sera « HM » pour « habitat » et « mobilité » : il intégrera en effet le Programme local de l'habitat et l'élaboration d'un Plan de mobilité. Le projet de PLUi est conduit en collaboration active avec les communes (...). Les habitants et acteurs du territoire seront également associés aux étapes-clés du projet et pourront à tout moment apporter leurs contributions. La procédure durera près de 4 ans, jusqu'à l'approbation finale du document, potentiellement à l'été 2025.

En matière d'environnement, il nous appartient collectivement de protéger les richesses naturelles de notre territoire communal et de travailler à la restauration des espaces dégradés. C'est dans cet esprit que nous nous sommes rapprochés du Conservatoire du littoral en vue d'une extension de son périmètre d'intervention foncière. Cela permettrait au Conservatoire de préempter les terrains lors des cessions à venir et d'en assurer une gestion visant à préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel et agricole de notre commune (...).

Pour aller plus loin sur les thématiques environnementales à l'échelle de notre commune, nous organiserons dans le courant du 1er semestre des Assises de l'Environnement. Ce sera un temps fort où chacun pourra s'exprimer et faire des propositions concrètes.

Sur tous ces sujets et bien d'autres, nous continuerons à vous informer et à concerter chaque fois que nécessaire comme nous avons pris l'habitude de le faire (...).

Mais rien ne serait possible sans l'engagement au quotidien des agents. Sous l'autorité de Marie-Odile Péreira, directrice des services, ils ont su garder le cap dans une période où la discorde régnait au sein du Conseil Municipal. Heureusement qu'ils étaient là pour « tenir la boutique ». Je leur suis reconnaissant pour cela et pour le professionnalisme avec lequel ils accompagnent aujourd'hui la majorité municipale. Vous savez, les élus prennent les décisions politiques et les services les mettent en musique dans le respect de la légalité et des équilibres budgétaires.

Avant de conclure, je veux ce soir également remercier les élus de la majorité pour leur engagement au service de notre beau village et de ses habitants (...)

Pour finir, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année



2023, à vous et à vos proches. Je vous souhaite bien sûr une bonne santé et le bonheur auprès de ceux que vous aimez. Ayons également une pensée pour tous ceux qui sont dans l'épreuve, ceux qui souffrent de la maladie et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Je forme enfin pour nous tous, des vœux de bienveillance et de respect mutuel qui sont le fondement du bien vivre ensemble.



TRAVAUX : À la recherche des barres mobiles

Allo, allo, allo... Je ne vous entends pas, vous m'entendez ? Je vous rappelle... Toute personne utilisant un téléphone portable français à Nernier et alentours a connu ou connaît cette situation !

Le réseau mobile local est parfaitement inconstant et crée des difficultés de communication permanentes. En 2023, est-ce encore légitime de subir ce contexte alors que le téléphone mobile est devenu un outil quotidien et multi-tâches, utilisé par 92 % de la population ? Des engagements d'amélioration ont été pris au niveau national et la mairie s'est mobilisée pour en bénéficier.

La France à deux vitesses, c'est une réalité que les Néroniens connaissent lorsqu'il s'agit d'utiliser son téléphone portable. En effet, pour des raisons diverses et variées, le réseau mobile est insuffisant et, il est parfois difficile, voire impossible, d'avoir une conservation téléphonique suivie et distincte.

Nernier n'est pas la seule zone dans ce cas mais, cela n'atténue pas la gêne que constitue un tel contexte.

Pour remédier à ces difficultés territoriales, le gouvernement a lancé le « New Deal » mobile en 2018, faisant de la résorption des zones blanches et grises un objectif absolu, afin de généraliser une couverture mobile de

qualité pour tous les Français. C'est ainsi que le New Deal mobile a imposé aux opérateurs, d'une part de densifier leurs réseaux pour atteindre un nouveau standard d'exigence, d'autre part de financer les travaux nécessaires. Ce programme se traduit par des obligations de couverture mobile « en bonne couverture », alors que jusqu'à présent, l'exigence s'arrêtait à la « couverture limitée ».

- la « **couverture limitée** » permet de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas mais, probablement pas à l'intérieur des bâtiments.

- la « **bonne couverture** » permet de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.

Du New Deal mobile national au contexte local de Nernier...

Plusieurs engagements ont été définis et imposés aux opérateurs par le New Deal mobile :

- la **généralisation de la 4G** sur l'ensemble des réseaux mobiles : équiper tous les sites mobiles en 4G ;

- la **couverture ciblée** : améliorer la couverture de manière localisée pour répondre aux besoins identifiés par les pouvoirs publics ;

- la **couverture des axes de transport** : couvrir les principaux axes routiers et ferrés pour permettre à tous de communiquer en se déplaçant ;

- l'**amélioration** progressive de la **qualité des réseaux mobiles** : élever le standard d'exigence appliqué aux obligations de couverture mobile et

Le gouvernement a lancé le « New Deal » mobile en 2018, faisant de la résorption des zones blanches et grises un objectif absolu.





Insertion du pylône
de 30 m, type treillis
couleur vert olive
dans le paysage

amener de la transparence sur les sites en panne ou en maintenance ;

• **la couverture indoor** : apporter des solutions complémentaires pour permettre à tous de communiquer à l'intérieur des bâtiments ;

• **le développement de la 4G fixe** : fournir un service fixe grâce à la 4G pour apporter un complément de couverture aux réseaux fixes.

Depuis 5 ans, ce programme est mis en œuvre de façon progressive chaque année sur les territoires, avec quelques retards dus à la pandémie.

L'année dernière, l'arrêté du gouvernement du 21 juin 2022, définissant les zones à couvrir dans les mois suivants, a enfin inclus la commune de Nernier, suite à la mobilisation des élus de la majorité pour entrer dans le programme

national ; s'ajoute une zone mutualisée, Nernier-Messery.

Ce texte est fondamental puisqu'il déclenche l'intervention des opérateurs pour renforcer les réseaux et le démarrage de la procédure administrative, qui se déroule jusqu'à la désignation de l'opérateur en charge du dossier. En effet, le programme prévoit que, parmi les quatre opérateurs, un d'entre eux soit responsable de mener à bien les travaux. A Nernier, il s'agit de SFR, même si les réseaux de tous les opérateurs sont concernés par la future amélioration.

Les premiers rendez-vous sur place se sont déroulés durant l'été dernier afin de déterminer les moyens de renforcer le réseau. Pour mémoire, une antenne ancienne existe de l'autre côté de la route départementale, sous le hameau d'Essert. Mais, au gré de diverses vicissitudes, elle n'est plus suffisante ou apte à assurer un très haut débit efficace, face aux évolutions constantes... Dans le cas contraire, la commune n'aurait d'ailleurs pas besoin de solliciter le New Deal mobile !

L'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile, plus puissante, s'est donc révélée nécessaire, encore fallait-il trouver le bon emplacement ! Suite aux études techniques et simulations de l'exposition aux ondes réalisées par SFR et son maître d'œuvre CIRCET, il a finalement été décidé de l'implanter en zone naturelle, à l'arrière de l'ancien terrain de football de Nernier, à l'opposé du bâtiment du centre technique municipal. Elle a fait l'objet d'une déclaration préalable, validée en commission municipale d'urbanisme et de l'arrêté positif du maire signé le 10 février 2023.

Toutes les mesures, toutes les analyses, toutes les normes, ont été réalisées et appliquées pour préparer ce futur chantier. Il faut bien comprendre que le programme New Deal mobile génère l'implantation de nombreuses antennes-relais dans les zones blanches




et grises du pays et que toutes les précautions possibles, voire au-delà, sont prises sur tous les plans et ce sous l'autorité et le contrôle de l'Etat.

A la demande du maire, SFR et CIRCET ont animé une réunion publique en date du 20 janvier lors de laquelle ils ont répondu de manière précise à l'ensemble des questions soulevées par les habitants présents.

Les valeurs limites d'exposition

La réglementation nationale relative à la protection du public vis à vis des champs électromagnétiques est mise en application par le décret du 3 mai 02 (n°2002-775). Ces valeurs, font référence à une recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12/07/1999 et sont conformes aux recommandations de l'OMS.

L'intensité du champ électrique est mesurée en volts par mètre (V/m).

Technologie	Fréquences	Valeur-limite d'émission
 Ampoule basse conso.	100 MHz	87 V/m
 Radio FM	100 MHz	28 V/m
 Télévision	400 MHz	31 V/m
2G	900 MHz 1,8 GHz	41 V/m 58 V/m
3G	900 MHz 2,1 GHz	41 V/m 61 V/m
 Wifi	2,5 GHz 5 GHz	61 V/m 61 V/m
4G	800 MHz 1,9 GHz	39 V/m 58 V/m
4G+	700 MHz 2,5 GHz	36 V/m 61 V/m
5G	700 MHz 2,1 GHz 3,5 GHz 26 GHz	36 V/m 61 V/m 61 V/m 61 V/m





Normes et craintes sanitaires

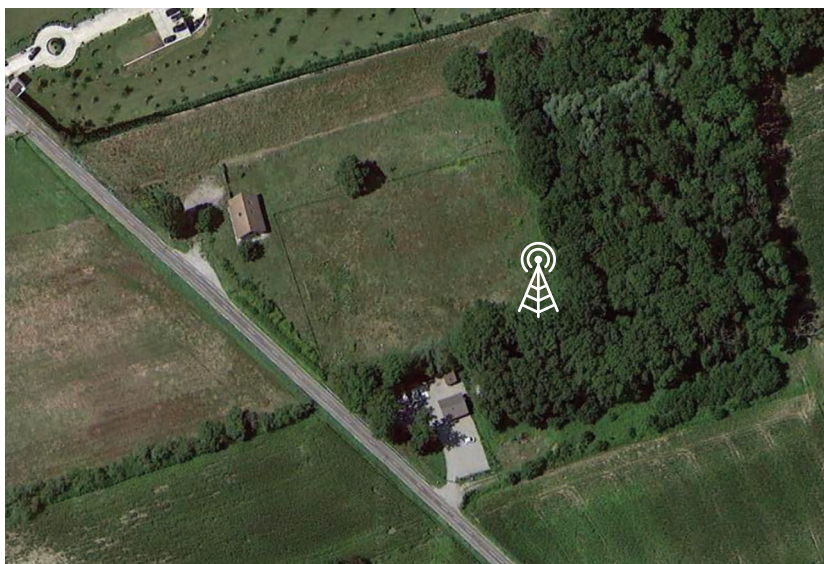
Et pourtant, quelques-uns font courir des bruits sur les prétendus risques que pourrait générer cette antenne. Encore faut-il prendre la peine de se renseigner et de comprendre les enjeux face à des effets supposés négatifs. Ces installations sont évidemment étroitement surveillées mais aussi, soumises à des normes rigoureuses, définies par un décret du 3 mai 2002. L'opérateur doit également obtenir une autorisation d'implantation auprès de l'agence nationale des fréquences (ANFR), chargée de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public (voir encadré). C'est ainsi que l'apparition d'effets thermiques, augmentant la température des tissus, liée aux champs électromagnétiques radiofréquences, est écartée grâce à ces valeurs limites d'exposition qui ont été élaborées. Dans le dossier préparatoire de Nernier, consultable à la mairie, SFR s'est engagé à ce que le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station reste inférieur à la valeur de référence du décret de 2002. De même, aucun périmètre de sécurité, dans lequel, le champ électromagnétique pourrait être supérieur, ne sera créé.

L'agence nationale des Fréquences (ANFR) en charge des contrôles, fait procéder régulièrement à des mesures. Elles sont réalisées par des organismes indépendants et accrédités et sont consultables sur le site www.cartoradio.fr. Sachant que toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans les locaux d'habitation que dans les lieux accessibles au public, la demande devant être signée par la mairie ou toute association agréée de protection de l'environnement.

En intervenant sur la commune et ses environs, l'opérateur de téléphone mobile va, certes, bouleverser quelque peu le paysage délaissé d'un terrain de football en désolation mais surtout, il va assurer un service de téléphonie mobile le plus satisfaisant possible à tous les utilisateurs.

C'est un vrai engagement de service public qu'il va assumer et financer au nom des opérateurs sur le réseau français de téléphonie. C'est le choix qu'ont fait le maire, Christian Breuza et les élus de la majorité, faisant ainsi confiance au savoir-faire des opérateurs de téléphonie et aux précautions qui accompagnent ce genre d'installations.

Tout en restant prudent sur les délais, l'antenne-relais pourrait être installée cet automne et un confort de téléphonie mobile offert aux habitants pour Noël 2023. Le pari est pris...





BON ANNIVERSAIRE, LA CAGETTE À ROULETTES !



Février 2013, l'association « La Cagette à Roulettes » s'installait dans les locaux de l'ancienne poste de Nernier.

Février 2023, l'association est toujours présente sur la commune, et ce, malgré le départ de certains membres fondateurs que d'autres lieux appelaient. Elle poursuit son objectif de soutenir, créer et organiser la mise en réseau de producteurs locaux aux consommateurs par la distribution, en circuit court, de produits de consommation quotidienne de base et diversifiés. Elle oeuvre également pour sensibiliser le public aux pratiques respectueuses de l'environnement et de l'humain.

10 ans déjà ! Après la trêve hivernal, la reprise d'activité a sonné le jeudi 23 Février 2023.

NOTRE-DAME-DU-LAC : MESSE AU PRINTEMPS

Après les travaux de remise en état de la sacristie, la Chapelle Notre-Dame-du-Lac rouvre ses portes dès le samedi 6 mai, pour une messe, suivie du verre de l'amitié. Le 16 juin, la troupe de théâtre Atheca proposera une lecture s'intéressant à Saint-François Jacquard, martyrisé en Cochinchine au XIXe siècle, natif de la Vallée Verte. Viendra ensuite le programme des conférences et des rendez-vous culturels estivaux. A suivre...

MUSÉE DU LAC : TOUJOURS EN PLEINE FORME !

Suite à l'assemblée générale tenue le 14 janvier dernier, l'association du Musée du Lac a enregistré de nouvelles adhésions et a élargi son bureau afin de renforcer l'équipe des expositions. En attendant la reprise des événements estivaux, des stages sont organisés, notamment, de pastels. Le prochain aura lieu les 17, 18 et 20 mars et sera animé par Michel Breton, un pastelliste de paysage.

La réputation de l'école du Musée du Lac dépasse largement, désormais, les seules frontières du Bas-Chablais et les peintres viennent de Lyon, Lausanne, Genève, Vailly, Abondance, Thonon, Reignier, Bonneville, La Roche sur Foron, Ayze et, même le Lac Majeur...

L'ADN : 2E ÉDITION DE LA FÊTE DES VOISINS

On ne compte plus les éditions de la Grande Brocante de Nernier, qui se tiendra, traditionnellement, le dimanche de Pentecôte, cette année le 28 mai, dans les rues du village et en extérieur.

L'association a également prévu d'organiser la 2e édition de la Fête des Voisins, le 9 juin en soirée... Chacun amènera ce qu'il souhaite pour dîner. L'accueil est prévu au parc de la Capitainerie mais, selon les travaux, le lieu sera précisé ultérieurement...

L'ADN réunit une large assemblée de bénévoles, qui se sont retrouvés mi janvier autour de la fondue.



LE CENL FÊTE SES UN AN

L'assemblée générale tenue mi février a constaté que le cercle d'échecs de Nernier Léman se porte bien à l'issue de sa première année d'existence. Une vingtaine d'adhérents l'anime lors des deux rendez-vous hebdomadaires, lundi et mercredi. Pour 2023, le président, Richard Weber a programmé au moins deux rendez-vous : un tournoi rapide le dimanche 24 septembre et l'accueil des championnats départementaux d'échecs au printemps. Les membres du cercle participent également à de nombreux tournois extérieurs.

Le CENL, affilié à la fédération nationale, est reconnu d'utilité publique et permet la défiscalisation de la cotisation et des dons. Rens. weriphi@yahoo.fr

C2NY : LE CLUB DE VOILE NE LÂCHE RIEN

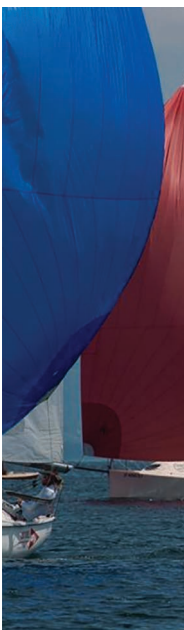
Les dates phares du club C2NY pour la saison 23 sont d'ores et déjà arrêtées, après l'assemblée générale du 1er mars.

- du 22 avril au 13 mai : stage adultes sur habitable .
- vendredi 12 mai : apéritif pour l'ouverture de la saison, à Nernier
- samedi 8 juillet : le rendez-vous majeur de la régate des "6 heures de Nernier"
- semaine du 10 juillet : stage de voile enfants à YVOIRE
- semaine du 17 juillet : stage de voile enfants à NERNIER
- samedi 26 août : La Grande Traversée du Petit Lac en paddle.

Comme l'an passé, le club participera à de nombreuses régates, en particulier le Bol d'Or, avec le Surprise rénové.

Des cours de yoga sont organisés à Nernier de mars à mai.

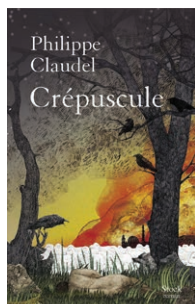
Renseignements auprès du club.





LE COIN DES
ASSOCIATIONS

De Rives en pages a lu pour vous...



« L'ÎLE HAUTE »

de **Valentine Goby**, éd. Actes Sud, 2022.

Nous sommes en Haute Savoie en 1939. Un petit parisien de 12 ans, inquiet et asthmatique, est arrivé pour trouver un air plus pur. De son prénom Vadim, il gardera la première lettre pour devenir Vincent et ouvre ses yeux sur une immensité montagnarde. Un roman-paysage empli d'émotions et d'humanité. Un livre qui fait du Bien !

« CRÉPUSCULE »

de **Philippe Claudel**, éd. Stock, 2023.

Le curé d'un petit village, quelque part dans l'empire Austro-Hongrois, est retrouvé la tête fracassée par une pierre. À travers l'enquête policière, le lecteur est plongé dans l'histoire de l'Empire, les pogroms, la déliquescence du pouvoir, la perte d'identité et de repères... 508 pages de justesse et d'une très belle écriture !

STAGE DE THÉÂTRE

ANIMÉ PAR

ELODIE BORDAS

COMÉDIENNE PROFESSIONNELLE

Du 17 au 21 avril 2023

Ferme d'Antioche - Nernier

TOUS LES JOURS

Enfants de 4 à 6 ans
10h-11h30 | Tarif : 90€

Enfants de 7 à 11 ans
14h - 16h | Tarif : 120€

Aînés - Lecture à haute voix
18h30 - 19h30 | Tarif : 60€

Infos et réservation : 06 65 71 46 83
elodiebordas74@gmail.com



INTERCOMMUNALITÉ :
QUOI DE NEUF ?

Réflexions pour une extension du PLUi

Fin décembre dernier, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a approuvé deux procédures faisant évoluer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais, approuvé le 25 février 2020 : une modification n°1 de droit commun et une modification simplifiée n°1. Ces évolutions visent à améliorer l'application du PLUi et à prendre en compte de nouveaux projets, déjà prévus à court terme.

Pour Nernier, les principales modifications portent sur la suppression de trois emplacements réservés (terrains acquis depuis par la commune ou projets qui ne sont plus d'actualité), la création de deux nouveaux emplacements réservés pour la réalisation de carrefours giratoires sur la route départementale n°25, la mise en cohérence du zonage pour le parking de la Chapelle et la correction d'une erreur matérielle de zonage en zone urbaine.

A titre d'information, Thonon Agglomération a prescrit le 23 février 2021, l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de l'agglomération et de ses 25 communes. De ce fait, les réflexions plus approfondies seront menées dans ce cadre. Ce PLUi sera « HM » pour « habitat » et « mobilité » ; en effet, il intégrera le Programme local de l'habitat et l'élaboration d'un Plan de mobilité. Le projet de PLUi étendu est conduit en collaboration active avec les communes et les instances de travail associant les maires et leurs conseils municipaux tout au long de la démarche. Les habitants et acteurs du territoire seront également associés aux étapes-clés du projet et pourront à tout moment apporter leurs contributions. La procédure durera près de 4 ans, jusqu'à l'approbation finale du document, potentiellement à l'été 2025.



CARNET BLEU



Nernier accueille un 6^e enfant, présenté par ses chers parents, Marta et Damien Putz. « Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance d'un nouveau Néronien le 23 décembre 2022, à la maternité de Thonon les Bains. Théo se porte à merveille (uniquement 2 heures par jour) et les parents, malgré la fatigue et le manque de sommeil, sont comblés ! ». Félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur à **Théo**, qui rejoint ainsi les trois filles et les deux garçons nés en 2022, une parité exemplaire...



04 50 26 29 13

ClicandGo.com
Création Internet

Info : 04 50 81 88 96
www.clicandgo.com





LEMAN NAUTIC
759 Route de Songy, 74140 Sciez / 04 50 72 61 13

SARL BERTHET TESSA BOAT
BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINE



EUROPE SIGNALÉTIQUE
SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN
☎ 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

Faites-nous confiance,
comme de nombreux habitants sur Nernier !

LEGGETT
IMMOBILIER INTERNATIONAL

Leader sur le marché des résidences secondaires en France
650 agents multilingues · 16 agences · 25 ans d'expérience

Appellez Ben à tout moment :
+33 (0)6 49 61 75 25
benjamin.shrimpton@leggett.fr
Agent commercial Siret : 885 366 484 RCS




www.leggett.fr



Société d'Installation et Production d'Énergie

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens
Éclairage public
Groupes électrogènes

74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 90 32 • Télécopie 04 50 81 40 24
sipe.societe@wanadoo.fr



SAS Électricité et Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. : 04 50 73 81 64
degeneve.electricite@orange.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

NERNIER INFOS N°99 | JANVIER/FÉVRIER/MARS 2023



Agenda

- **Dimanche 9 avril à 10h** : Course aux œufs de Pâques rendez-vous à la Ferme d'Antioche.
- **Lundi 8 mai à 11h30** : commémoration de la victoire des alliés au Monument aux Morts.



Bar & petite restauration

54 place du Musée
F - 74140 Nernier
T +33 (0)9 81 75 99 96
isabelle@ptibar.com
infos : ptibar.com



04 50 72 80 52
Quai des pêcheurs - Nernier
info@restaurantdulac.net
www.restaurantdulac.net

Le coin des épicuriens

BAR L'ANNEXE DU LAC

Réouverture en avril _____ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

17h-0h30. Fermé le jeudi ____ 04 50 72 80 50

LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche à midi,
+ vendredi et samedi soir ____ 04 50 72 80 57

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Chef à domicile | Événements _ 06 24 73 37 24

M BOUTIQUE DÉCO

Ouvert le week-end _____ 04 56 81 41 41

LE PTI BAR

Horaires sur ptibar.com _____ 09 81 75 99 96

RESTAURANT DU LAC

ouvert du jeudi au dimanche midi et soir,
lundi et mardi midi _____ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert midi et soir
du jeudi au lundi midi _____ 04 50 17 52 43

LA CAGETTE À ROULETTES À VOTRE SERVICE

Paniers de légumes et produits bio locaux.
www.cagettearoulettes.com

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, associations de Nernier, Damien Vaney, Pixabay.

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.
Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine
Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :
tel : 04 50 26 35 35

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale
prestations pour le maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire
Horaires saisonniers
cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.
Fermeture hebdomadaire :
Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi
Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26
Email _____ mairie@nernier.fr
Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Plateforme : maires&citoyens.fr

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80
Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU	_____ 15
Police secours	_____ 17
Pompiers	_____ 18
ASVP Municipal	_____ 06 74 71 60 33
Agent de surveillance	_____ asvp@nernier.fr
Garde-Port	_____ 06 87 04 05 52
Capitainerie	_____ capitainerie@nernier.fr

Une commune du :

